



Les Sentiers canins *Maskinongé*

L'enregistrement!

Dans la chronique du mois précédent, on se souviendra des évènements sur l'enregistrement 2021 de notre Husky vagabond.

On se projette aujourd'hui de plusieurs mois, soit avril 2022...Dring...Dring ; mon téléphone sonne, une personne me demande si j'ai perdu mon chien, je réponds que non mais que je suis le contrôleur canin pour plusieurs municipalités, elle me dit avoir récupéré un chien Husky, je lui demande le numéro de la licence et la municipalité, le citoyen me donne le numéro, me dit que c'est une licence 2021 de Saint-Alexis-des-Monts. Je vérifie le registre, je m'aperçois que c'est ce fameux husky dont j'avais suivi la "trace" aux limites de Saint-Alexis-des-Monts.

Je demande donc les coordonnées au citoyen à l'autre bout de la ligne, il me dit être de Montréal, qu'il a trouvé le chien errant dans l'arrondissement Lachine, wow, je reste surpris. Je ne m'attendais certainement pas à ça. Je lui demande s'il est possible de garder le chien le temps que j'essaie de communiquer avec son propriétaire, gentiment le monsieur accepte.

J'appelle donc le numéro au dossier et merci pour les petits miracles, le propriétaire du chien me répond. Je lui explique la raison de mon appel, que son chien est en cavale à Montréal, il me répond que non, qu'il est effectivement à Montréal, sur un chantier mais que son chien est dans une cour clôturée sur son lieu de travail, devant mon insistance, il vérifie la cour, effectivement notre Husky a réussi à se faufiler par une petite ouverture, parti explorer les rues de Montréal.

Je lui donne donc les coordonnées du citoyen qui m'avait appelé, et voilà une histoire qui se termine par une réunification ponctuelle et sans frais.

Du coup, je "flashe" sur l'effort déployé l'année précédente pour cet enregistrement, je souris, heureux du dénouement car c'est comme ça que j'aime les histoires, quand le chien est heureux, le propriétaire est heureux alors moi je sais que j'ai servi à de quoi.

PS...Un peu plus tard, j'ai rappelé le propriétaire du husky pour l'enregistrement 2022, licence qu'il a pris avec reconnaissance.

Alors, on ne sait jamais quand cette petite licence au collier fera toute la différence, il y a au moins maintenant, un citoyen qui le sait.

Yves Lahaie

Votre contrôleur canin

514 885-8221